

res). « D'habitude, les cellules pa-
res ont droit à la douche un jour, et
les impaires le lendemain. Là, c'est
tous les jours, même le dimanche,
et la direction a dit qu'ils pou-
vaient les prendre plus tard... ils en
profitent. » Mais, insiste le jeune
surveillant, en débârdant malgré
la fraîcheur matinale, le plus dur
pour lui est ailleurs. Confiné dans
son studio les jours de repos, il
n'est pas rentré dans sa famille
dans la Sarthe depuis deux mois.
Bois-d'Arcy souffre de la plus
forte densité carcérale des mai-
sons d'arrêt d'Ile-de-France. Le
16 mars, à la veille du début du

la plus grande prison d'Europe
connaîtrait-elle un instant de fê-
licité ? Son taux d'occupation vient
de passer sous les 100 %. Avec
2860 personnes incarcérées
aujourd'hui (pour 2956 places),
contre 3750 le 16 mars, la décre
est spectaculaire.

« Ca n'a plus rien à voir »,
confirme Félicien, surveillant au
bâtiment D4 de Fleury. Ce bâti-
ment réservé aux courtes peines
et aux mineurs a vu ses effectifs
fondre dans des proportions plus
importantes encore : 35 % de
moins. « Ils sont tous dans des cel-
lules individuelles, à quelques ex-

bride aux détenus. « Nous ne fai-
sons plus de fouilles par palpation
à chaque sortie de cellule, et nous
ne faisons plus de fouilles de cel-
lule », affirme Marvin.

Là non plus, la fin des parloirs et
des activités organisées par des
intervenants extérieurs, souvent
dénoncés par les surveillants
comme les deux portes d'entrée
de produits illicites, ne semble
pas avoir tari les trafics de drogue
ou de téléphones portables. « Ils
ne demandent pas à aller plus à la
cabine téléphonique qu'avant »,
observe un surveillant plus âgé,
alors que le ministère de la justice

est aussi plus disponible pour ré-
gler les problèmes qui peuvent sur-
gir entre deux codétenus »

Ces conditions de travail presque
inespérées sont dues à une crise
qui, elle, n'est pas terminée. Si l'ail-
le du bâtiment D1 libérée pour être
entièrement consacrée aux déte-
nus placés en quatorzaine ne
comptait plus lundi 4 mai qu'un
détenu testé positif au SARS-CoV-2
et quatre cas suspects, l'ensemble
des agents du D4 devaient être tes-
tés mardi à la demande de l'agence
régionale de santé, en raison d'une
proportion plus importante de cas
parmi le personnel. ■

JEAN-BAPTISTE JACQUIN

* Justice : un redémarrage complet en septembre

A Paris, seules 45 % des audiences pénales devraient pouvoir se tenir fin mai, puis 60 % en juin

Le ministère de la justice a
adressé mercredi 6 mai
aux juridictions une circu-
laire mode d'emploi pour relan-
cer la machine judiciaire. Les
plans de continuation d'activité
mis en place dans l'urgence le
16 mars prennent fin le 11 mai.
Mais pour les premières semai-
nes de reprise d'activité, la chan-
cellerie recommande aux chefs
de juridiction de continuer à
n'assurer que les urgences afin
de procéder à un état des lieux
avant de pouvoir relancer tous
les services à partir du 2 juin,
même en mode dégradé.

« Nous avons l'espoir de revenir
en septembre avec un service cor-
rectionnel plein », a prévenu pru-
demment mercredi Rémi Heitz,
procureur de Paris, lors d'une
conférence de presse. Pourtant,
les deux mois de confinement
ont été accompagnés « d'une forte
baisse de la délinquance, parfois
jusqu'à 80 % pour certains délits
comme les effractions à domicile
ou les vols à la tire ». A Paris, le
rythme des gardes à vue, habi-
tuellement de l'ordre de 120 par
jour, est tombé à une trentaine les

ment avant de remonter
aujourd'hui entre 60 et 80.

En matière de violences intra-
familiales, sur lesquelles la vigi-
lance a été accrue, « on n'a pas ob-
servé de hausse des signalements
par rapport à 2019 », ajoute le
procureur de la République.
Même son de cloche sur le ver-
sant civil, le rythme des deman-
des d'ordonnance de protection
« est resté stable », a précisé
Stéphane Noël, le président du
tribunal judiciaire.

Dossiers réévalués

Paradoxalement, cette suspen-
sion de la justice pénale, en de-
hors de l'urgence qui a suivi son
cours, n'a donc pas provoqué un
gonflement des stocks. Les ren-
vois d'audiences correctionnelles
dus à la grève des transports en
décembre-janvier puis à la grève
des avocats en janvier-février s'en
étaient chargés.

Mais la plus grande juridiction
du pays ne pourra pas reprendre à
plein régime. Seules 45 % des
audiences correctionnelles pré-
vues entre le 11 mai et le 2 juin se-
ront assurées.

Pas question en effet que les 1600
personnes travaillant au tribunal
s'y retrouvent toutes en même
temps avant l'été. En particulier
les greffiers, qui œuvrent à plu-
sieurs dans un même bureau.

La difficulté vient des quelque
4000 dossiers dont les audiences
pénales ont été annulées pendant
les huit semaines du confine-
ment. « On ne va pas les réinjecter
dans le circuit sous peine d'un en-
gorgement des audiences », pré-
vient le procureur de la Républi-
que. Le parquet va donc les réé-
valuer pour opter entre un classe-
ment sans suite, une ordonnance
pénale et un renvoi devant le tri-
bunal. Cela fera trois tas équiva-
lents, anticipe M. Heitz, selon qui
les classements concerneront les
infractions les moins graves
parmi les atteintes aux biens, les
outrages aux forces de l'ordre ou
les délits routiers.

Quant aux affaires à l'instruc-
tion, si les magistrats du parquet
ont pu régler pendant le confine-
ment environ 500 des 700 dos-
siers qui étaient en attente, les
procès des affaires les plus com-
plices concernés que la justice ne

l'activité civile, « seules les audien-
ces de référé reprendront à 100 % le
11 mai », a annoncé Stéphane
Noël, car la procédure est orale.
Les audiences seront même dou-
blées après le 2 juin pour rattraper
le retard. En revanche, pour les
procédures civiles au fond, c'est la
procédure sans audience, per-
mise par l'ordonnance du 25 mars
prise au nom de l'état d'urgence
sanitaire, qui sera privilégiée.

Si l'avocat de l'une des deux par-
ties d'un litige s'y oppose, alors
une vidéo audience sera propo-
sée ou, à défaut, une véritable
audience, mais probablement pas
avant l'automne. Des délais qui
devraient aider à convaincre les
plus pressés à choisir la procédure
sans audience.

Pendant le confinement les ma-
gistrats ont rédigé en télétravail
pas moins de 5 610 décisions. Les
greffiers, qui, eux, ne pouvaient
pas être en télétravail, ont com-
mencé à revenir au tribunal sans
attendre le 11 mai pour les mettre
en forme et les notifier. De quoi
montrer concrètement aux justi-
ciables concernés que la justice ne